



● conférence permanente des coordinations associatives

Paris, le 19 septembre 2007

Communiqué de Presse

## **Politique associative: quelle rupture pour quelles perspectives?**

Dans l'attente de la lettre de mission du Président de la République à Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, en charge de « la vie associative », le mouvement associatif organisé souhaite faire connaître ses principales revendications sur des sujets fondamentaux pour les associations.

### **Un monde associatif incontournable pour la modernisation de notre société**

1,1 million d'associations vivantes, 60 000 nouvelles associations par an, un taux de regroupement associatif unique en Europe: la première action collective de France est l'action associative. En effet ce sont 12 millions de bénévoles, dont 2 à 3 millions de « réguliers », qui sont engagés quotidiennement dans la conduite d'un projet. Avec 60 milliards de budget cumulé (4% du PIB) et 1,6 million de salarié (7% de la main d'oeuvre), les associations sont devenues en vingt ans une force économique à part entière dans notre société.

### **Des décisions immédiates pour engager le contrat de mandature?**

Clarification des relations contractuelles, promotion de l'engagement collectif, démocratisation de l'action publique: ces grands enjeux doivent faire l'objet d'une concertation claire entre le gouvernement et le mouvement associatif organisé pour un programme engageant des partenaires sur toute la mandature.

Alors que les premiers contacts sont encourageants et que la volonté de dialogue semble confirmée, la CPCA réaffirme sa volonté de concertation en tant qu'acteur responsable et autonome.

Si la politique gouvernementale s'inscrit dans une mandature, d'ores et déjà des dossiers en cours appellent un positionnement de la part du gouvernement :

- ▶ une reconnaissance claire du mouvement associatif organisé comme interlocuteur des pouvoirs publics (dont la charte des engagements réciproques signée en 2001, la charte de l'égalité signée en 2004...);
- ▶ la reconnaissance de la place de ce mouvement associatif organisé dans les instances de consultations officielles (dont le conseil économique et social national et les CESR régionaux);
- ▶ l'installation du Conseil National de la Vie Associative;
- ▶ son opposition à une labellisation commerciale des associations sur leur gouvernance (Label AFAQ-AFNOR juin 2007);
- ▶ la nécessité de constater d'abord les besoins actuels de financement des associations avant de consacrer une offre en la matière (pôle de garantie bancaire);
- ▶ le caractère urgent d'une concertation sur la politique de l'emploi aidé alors que les premiers signes d'une crise apparaissent (Livre vert sur l'emploi, juin 2007);
- ▶ l'importance de répondre enfin aux besoins exprimés par les associations en matière de formations de leurs bénévoles et ce dès le budget 2008 (CDVA à 30 millions d'euros).

### *La CPCA en bref*

*Créée en 1992, la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) est une association déclarée depuis novembre 1999 qui regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives (UNAF, UNIOPSS, CNOSF, etc.), près de 700 fédérations nationales et 500 000 associations, soucieuse de la qualité du dialogue civil. Elle est un lieu de représentation indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et des intérêts du monde associatif dans la société française. Elle agit au niveau régional, national et à l'échelle européenne.*

**Conférence Permanente des Coordinations Associatives**

28 place Saint Georges 75009 PARIS

Contact: Julien ADDA, Délégué général Tél.: 01 40 36 80 10